

## ENSEIGNANT·E / formateur·rice

### ON COMPTE SUR ELLE/LUI POUR...

- Assurer l'enseignement sous différentes formes (présentiel, à distance, Mooc, accompagnement de projets...)
- Concevoir les supports d'enseignement (cours, exercices, TP...) dans le respect des référentiels
- Assurer la progression et le suivi pédagogique des apprenants
- Évaluer et préparer les apprenants aux éventuels examens
- Veille à articuler le contenu des enseignements à la réalité vécue en milieu professionnel
- Renseigner les supports d'évaluation
- S'impliquer dans le suivi, l'orientation et l'insertion des apprenants
- Entretien des relations partenariales avec les professionnels du secteur
- Participer à des projets pédagogiques transversaux

### € QUELLE RÉMUNÉRATION ?

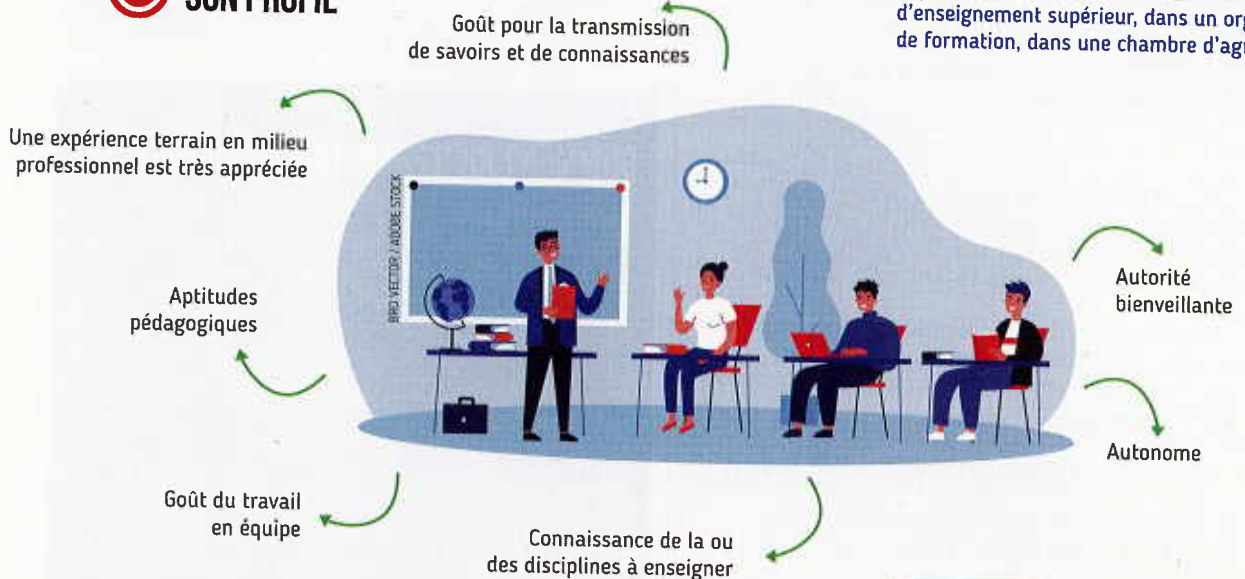
Habituellement entre 20 et 30 K€.

À noter que de nombreux postes sont proposés à temps partiel, d'où une rémunération qui peut être inférieure à 20K€.



📍 Dans un lycée agricole privé ou public, dans un CFA, dans un CFPPA, dans un établissement d'enseignement supérieur, dans un organisme de formation, dans une chambre d'agriculture...

### 🎯 SON PROFIL



### LES FORMATIONS POSSIBLES

- Bac +2 à Bac +3 en agriculture ou en lien avec la discipline enseignée
- Diplôme d'ingénieur ou master

À noter : il existe différents types de contrats qui dépendent des statuts de l'établissement. L'enseignement agricole public offre des postes de titulaires accessibles par des concours, le plus souvent aux personnes ayant un diplôme Bac +5. Pour les postes de contractuels ou de vacataires (recrutés en CDD), le niveau de diplôme exigé est parfois moins élevé.

### ➔ LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Possibilité d'évoluer vers des postes de responsable de formation ou de responsable pédagogique, voire de devenir directeur·rice d'un établissement de formation privé, ou proviseur·e de lycée agricole dans le secteur public.